Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Mutationen - Mutations - Mutazioni

Pragma sélection holding S.A., à Lausanne, CHE-101.548.293 (FOSC du 16.02.2015, p. 0/1992093). Statuts modifiés le 9 juin 2015. Nouvelle raison de commerce: **MGI GROUP Fiduciaire SA**. Nouveau but: la société a pour but d'exécuter tous mandats fiduciaires, notamment de fournir toutes prestations en matière de révision, de fournir des services en matière de gestion et d'administration d'entreprises, de fournir des conseils juridiques et fiscaux, de gérer des patrimoines et, en général, de fournir tous services en matière commerciale et financière (pour but complet cf. statuts). Fusion: reprise des actifs et passifs de MGI GROUP Fiduciaire SA, à Lausanne (CHE-105.820.347), selon contrat de fusion du 9 juin 2015 et bilan au 31 décembre 2014, présentant des actifs de CHF 1'834'890.22, des passifs envers les tiers de CHF 219'277.16, soit un actif net de CHF 1'615'613.06. Fusion: reprise des actifs et passifs de Fiduciaire Soges S.A., à Lausanne (CHE-100.434.818), selon contrat de fusion du 9 juin 2015 et bilan au 31 décembre 2014, présentant des actifs de CHF 217'621.01, des passifs envers les tiers de CHF 912, soit un actif net de CHF 216'709.01. Fusion: reprise des actifs et passifs de LBM Conseils SA, à Givisiez (CHE-100.475.119), selon contrat de fusion du 9 juin 2015 et bilan au 31 décembre 2014, présentant des actifs de CHF 471'519.97, des passifs envers les tiers de CHF 1'463.70, soit un actif net de CHF 470'056.27. La société reprenante détenant l'ensemble des actions des sociétés transférantes, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit (y compris par courriel ou par fax) ou par publication. Menoud Benoît, qui n'est plus président, reste administrateur unique et signe désormais individuellement. Gugler Pascal, qui n'est plus administrateur et dont la signature est radiée, engage désormais la société par une procuration collective à deux. Procuration collective à deux est conférée à Currat Stéphane, de La Verrerie, à La Brillaz.

Registre journalier no 8927 du 15.06.2015 / CHE-101.548.293 / 02215743